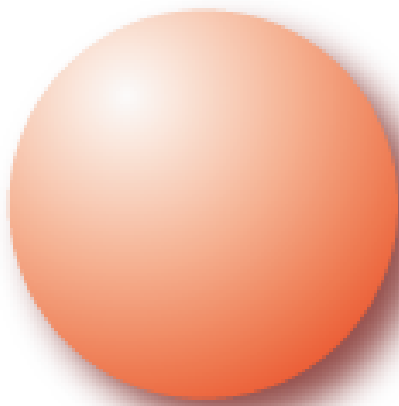




FORMATION AUDITEUR INTERNE

Point normatif – Extrait

Normes ISO 9001 :2008 chap. 8.2.2 / ISO 22000 : 2005 – Résumé

L'organisme doit mener des audits internes à intervalles planifiés pour déterminer si le système de management qualité :

- a) est conforme aux dispositions planifiées, aux exigences de la présente Norme internationale et aux exigences du système de management de la qualité établies par l'organisme;
- b) est mis en œuvre et entretenu de manière efficace.

Le choix des auditeurs et la réalisation des audits doivent assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit. Les auditeurs ne doivent pas auditer leur propre travail.

Normes ISO 9001 :2008 chap. 6.2.2 - Extrait

L'organisme doit (...) de façon adaptée, pourvoir à la formation ou entreprendre d'autres actions pour acquérir les compétences nécessaires (...) conserver les enregistrements appropriés concernant la formation initiale et professionnelle, le savoir-faire et l'expérience.

Objectif

Comprendre les objectifs de l'audit

Connaître les techniques d'audit

Etre capable de réaliser un audit interne et d'en rédiger le compte-rendu

Pré-requis

Connaissance préalable de la/des norme(s) applicables : ISO 9001 : 2008 et/ou ISO 22000 : 2005

A défaut, un temps de formation complémentaire sera nécessaire.

Programme

Il sera demandé à l'entreprise de définir au préalable 2 secteurs / processus à auditer. Dans ce cadre, les personnes des secteurs à auditer devront être disponibles lors de la 2^{ème} journée de formation.

Jour 1 : en salle

- ✓ Définitions et normes
- ✓ Planning des audits
- ✓ Choix des auditeurs
- ✓ Les 4 phases de l'audit interne :
 - Planification
 - Préparation
 - Réalisation
 - Rapport et surveillance
- ✓ Aptitudes de l'auditeur

Jour 2 : Alternance entre salle et terrain

- ✓ Rappel des principes de base
- ✓ Méthodologie
- ✓ Recommandations
- ✓ Cas pratique : réalisation d'un ou deux audits suivant nombre de participants
 - Réunion d'ouverture
 - Analyse documentaire
 - Audit terrain
 - Rapport d'audit
 - Réunion de clôture
- ✓ Evaluation

Modalités

Durée du stage : 2 journées consécutives ou non + 1 journée par norme si nécessaire

Prix H.T. : nous consulter

Nombre de participants : 8 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée + accès aux lieux de travail)



ACOSET

Accompagnement et Conseil en Sécurité du Travail et Qualité

470, route du Tilleul – 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

Tél : 04 78 98 13 13 – Fax : 04 78 98 59 83 - contact@acaset.fr

www.acaset.fr